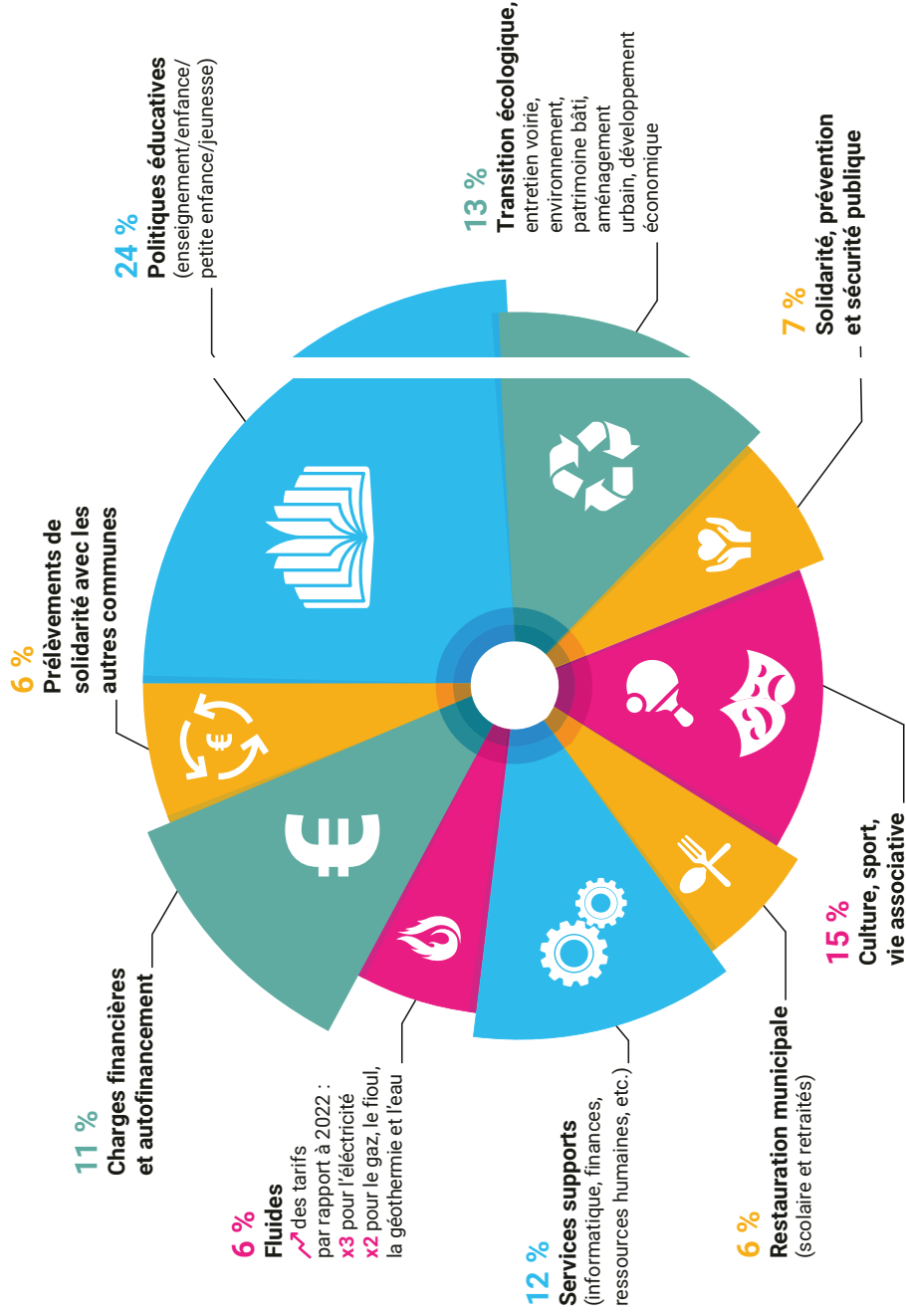


BUDGET DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

44 416 997 €



Voté lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars dernier, le budget 2023 de la commune maintient le cap d'une politique volontariste en faveur de la transition écologique, de la solidarité, de l'éducation et de l'accès au sport et à la culture. Ce budget a toutefois été élaboré dans un contexte de crise historique due à l'explosion des prix de l'énergie. Une situation qui a grandement impacté les finances de la commune qui, grâce à des mesures d'économie et à une gestion active et saine de ses finances, maintient l'ensemble de ses services et continue d'agir en tant que bouclier pour protéger les Chevillais de l'inflation.

AUCUNE AUGMENTATION des impôts communaux, préservation de l'ensemble des services publics à des tarifs bien en-dessous de l'inflation, maintien des subventions aux associations ; le budget voté par le Conseil municipal est une nouvelle fois le marqueur de la politique menée par la ville pour soutenir le pouvoir d'achat des Chevillais et contribuer à l'épanouissement de chacun. La Municipalité a toutefois été contrainte de réaliser des économies importantes en raison de la crise économique actuelle et de l'inflation galopante. L'explosion des prix de l'énergie a entraîné un déficit de près de 2 millions d'€ pour la commune. Après une forte mobilisation des collectivités locales, le gouvernement a finalement annoncé des mesures d'aide importantes mais insuffisantes pour combler ce déficit. De surcroît, l'Etat fait en partie peser le poids de ce financement sur les ménages. Il a ainsi décidé une hausse des bases de la taxe foncière de 71 % dont les propriétaires devront s'acquitter en septembre prochain. *

Hugo Derrienne

BUDGET 2023

Préserver le service public malgré une crise historique

BIEN GRANDIR

3 258 000 €
Fonctionnement des trois crèches collectives et de la crèche familiale.

154
Enfants accueillis dans les crèches.

65
Professionnels de la Petite enfance.

2 800 000 €
Restauration scolaire.
+ **25%** pour les denrées alimentaires par rapport à 2022.
Maintien des tarifs bas : **0,49 € par repas** pour les familles au plus petit quotient.

3 250 000 €
Entretien des écoles maternelles et élémentaires.
+ **de 2000 élèves** sont accueillis dans les écoles de la ville.

1 Atsem*
dans chaque classe de maternelle.
* Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

CULTURE, SPORTS ET ASSOCIATIONS

930 000 €
Fonctionnement de la médiathèque.

4 700
Personnes inscrites à la médiathèque en 2022.

280 000 €
Subventions allouées à **93 associations**.

Dont 1 257 000 €
Dotation octroyée au théâtre-cinéma André Malraux.

100 000 €
Création de 2 équipements pour la pratique du sport : au parc Petit Le Roy et sur la coulée verte.

590 000 €
Fonctionnement de la piscine.
+ **de 50 000 entrées** en 2022.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

150 000 €
Aménagement de pistes cyclables et stationnements vélo.
800 000 € en 2022 avec des opérations encore en cours.

100 000 €
Rénovation du gymnase Marcel Paul pour améliorer ses performances énergétiques.

100 000 €
Remplacement des éclairages publics par des ampoules LED permettant de générer 50 % d'économie sur les factures.

200
Arbres plantés sur la commune depuis 2020.

SOLIDARITÉ

130 000 €
Subventions attribuées à l'épicerie solidaire Sol'Épi par la Municipalité et le CCAS*. Aide majorée depuis 2020 et maintenue depuis.

160
Foyers chevillais accompagnés.

140 000 €
Amélioration de l'accessibilité de l'espace public, des transports et des équipements aux personnes en situation de handicap.

6 000 €
Subvention au bénéfice des victimes des séismes en Turquie et en Syrie.

313 000 €
Coût du service d'aide à domicile.

150 000 €
Dotation attribuée au CCAS* pour accompagner les familles dans le besoin, les retraités et les personnes handicapées.

+ de 70
Chevillais bénéficient de ce dispositif essentiel.

EXPLOSION DES PRIX

La mobilisation transpartisanne a porté ses fruits

Face à l'explosion des prix de l'énergie, Chevilly-Larue et de nombreuses autres communes se sont mobilisées pour réclamer l'aide de l'État.

Dès septembre la Municipalité avait multiplié les alertes auprès de l'État pour demander un plan d'urgence. « Jusqu'à la mi-janvier nous ne savions pas si notre facture d'électricité allait être multipliée par deux, trois, quatre, voire cinq, alors que dans le même temps les autres fluides voyaient leurs prix être multipliés par deux et que le reste de l'inflation majorait les dépenses municipales de 26% » rappelait Stéphanie Daumin la maire, lors du Débat d'orientations budgétaires le 16 février dernier.

Face aux menaces que ces hausses de prix font peser sur le service public, une pétition locale a réuni près de



Stéphanie Daumin, la maire, et de nombreux élus du Val-de-Marne étaient réunis au Kremlin-Bicêtre le 13 décembre pour demander un plan d'urgence au gouvernement.

900 signataires pour réclamer l'instauration d'un bouclier tarifaire. Des élus de 47 communes du Val-de-Marne et des parlementaires, toutes tendances politiques confondues, se sont réunis le 13 décembre pour protester contre cette situation intenable. Grâce à la forte mobilisation transpartisanne, des mesures d'aides ont finalement été incluses dans le cadre de la loi de finances adoptée par le Parlement ; Chevilly-Larue est ainsi éligible au « filet de sécurité énergétique » et à l'« amortisseur électrique ». Ces dispositifs allègent le poids de la facture énergétique mais sont insuffisants pour atteindre l'équilibre budgétaire.

CHIFFRES CLEFS

0% d'augmentation de la taxe foncière par l'État. **0%** d'augmentation de la taxe foncière par l'État.

71% d'augmentation de la taxe foncière par l'État.

6,1 ANS : capacité de désendettement (nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette). Ratio au plus bas depuis la crise de 2008.

1M€ d'économie générée par le réseau de géothermie pour la ville, d'après une estimation des services techniques.

Générer des économies

Malgré les mesures d'aides mises en place par l'État, la commune doit tout de même réaliser 400 000 € d'économie.

Avec une facture d'électricité qui s'élève à 1,8 million d'€ (contre 600 000€ l'an dernier) et l'augmentation des tarifs des autres fluides qui passent du simple au double, la commune a heureusement bénéficié des mesures d'aides de l'État. Toutefois, celles-ci ne suffisent pas, 400 000 € d'économie sont encore nécessaires pour équilibrer le budget municipal. Une somme importante mais gérable pour la ville qui dispose d'un atout important avec le réseau de géothermie. La Municipalité a déjà réalisé des économies en supprimant

la traditionnelle cérémonie des vœux et en réorganisant ses événements. Elle a également travaillé avec les associations qui pour certaines avaient accumulé un haut niveau de trésorerie, notamment lors de la période covid. Par ailleurs, la commune continue d'investir pour générer des économies à long terme. Un plan de sobriété énergétique se déploie avec notamment le remplacement des éclairages dans les équipements publics et sur la voirie par des luminaires LED. Des opérations qui permettent de diviser les factures par deux. Après l'école maternelle Jacques Gilbert-Collet qui a connu d'importantes rénovations l'an dernier, c'est le gymnase Marcel Paul qui va prochainement bénéficier de réparations sur sa toiture afin de réduire les dépenses thermiques.

2 QUESTIONS À RÉGINE BOIVIN MAIRE ADJOINTE DÉLÉGUÉE AUX FINANCES, À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET AU BUDGET PARTICIPATIF



Les mesures d'aide annoncées par l'État ont permis de réduire le déficit de la commune mais celui-ci s'élève tout de même à 400 000€. Pouvez-vous revenir sur les mécanismes mis en place ?

La commune est éligible à deux dispositifs de l'État. Le filet de sécurité énergétique consiste à rembourser aux collectivités la moitié de l'excédent payé sur les factures d'électricité à partir du moment où le tarif est supérieur à 250€ le MWh.

C'est le cas pour Chevilly-Larue dont le nouveau contrat s'élève à 428€ le MWh, mais le remboursement (440 000€) n'interviendra qu'en 2024. Cette aide ne concerne que les villes qui ont vu leur facture d'électricité augmenter fortement entre 2022 et 2023. Or, en 2024 les prix seront sûrement tout aussi élevés et nous n'avons aucune garantie que le gouvernement aménage ce dispositif auquel les collectivités ne seront plus éligibles.

Nous bénéficions également d'un amortisseur d'électricité (390 000€) avec des fournisseurs d'énergie qui prennent en charge une partie des factures. Ces mesures, bien qu'essentielles, ne sont pas suffisantes. Heureusement, nous pouvons compter sur le réseau de géothermie, sans lequel notre facture énergétique aurait été beaucoup plus élevée.

Dans le même temps, l'État a annoncé une hausse des bases locatives pour le calcul de la taxe foncière. Cela représente une recette importante pour la collectivité mais celle-ci se fait au détriment des habitants. Qu'en pensez-vous ?

Cette mesure génère en effet une recette de 700 000€ pour la commune. Cette ressource nous permet de préserver nos services publics et garantit un budget à l'équilibre, ce qui constitue une obligation pour les collectivités contrairement à l'État. Mais le gouvernement fait peser ce financement sur les ménages, ce qui n'était pas du tout une demande de la commune qui prônait de son côté l'arrêt de l'indexation du prix de l'électricité sur celui du prix du gaz comme cela a été fait dans certains pays, notamment en Espagne et au Portugal.

La commune continue de jouer son rôle de bouclier pour les Chevillais. Elle n'augmente pas les impôts et limite au maximum la hausse des tarifs pour ses services bien en-dessous de l'inflation afin d'en absorber les effets. Tout cela est lié à une bonne gestion avec un encours de dette qui diminue d'année en année et une capacité d'anticipation, de projection vers l'avenir et d'adaptation.

BUDGET SOLIDAIRE

Préserver le pouvoir d'achat des Chevillais

À travers ses choix budgétaires, la Municipalité maintient sa volonté de préserver le pouvoir d'achat des Chevillais. Elle poursuit ainsi le cap d'une politique ambitieuse et solidaire grâce à une gestion saine et responsable des finances locales.

Cette année encore, la Municipalité maintient un haut niveau de service public pour préserver le pouvoir d'achat des familles chevillaises. Elle veille ainsi à limiter la hausse des tarifs des services de la commune bien en-dessous de l'inflation afin d'absorber l'augmentation des prix dans le budget communal. La Ville joue donc un rôle de bouclier dans le contexte économique actuel, et ce de bien des façons. Elle se refuse ainsi à augmenter le taux de la taxe foncière, contrairement à l'État qui a annoncé une hausse des bases locatives de 7,1 %.

Par ailleurs, la commune maintient ses aides énergies (accessibles pour de nombreuses familles) et poursuit le

développement de la part des énergies renouvelables dans le réseau de géothermie afin de limiter l'impact des hausses des prix du gaz et de l'électricité.

La Municipalité apporte son soutien aux acteurs sportifs et culturels, qui contribuent pleinement à l'épanouissement des Chevillais, et accompagne plus particulièrement les associations de solidarité dont le travail est si précieux au quotidien. Pour mener à bien cette politique ambitieuse et maintenir une capacité d'investissement importante, la commune peut compter sur une gestion saine de ses finances, et ce depuis de nombreuses années. Chevilly-Larue dispose d'ailleurs d'un taux deendettement historiquement bas, symbole du sérieux avec lequel elle gère ses finances.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Investir pour l'avenir

Grâce à sa bonne gestion budgétaire, la Municipalité maintient sa capacité d'investissement pour entretenir et développer le parc d'équipements publics et offrir de nouveaux services à la population. Elle continue ainsi à accompagner l'évolution de Chevilly-Larue, qui accueillera prochainement deux stations de métro, et à agir dans l'intérêt des habitants. Rachat d'une partie du monastère Saint-Michel et de son parc, déploiement des aménagements pour faciliter les déplacements doux, construction d'une école et d'un gymnase, installation d'équipements sportifs en plein air : les projets structurants ne manquent pas pour la commune qui se projette également vers l'ouverture de la future Cité de la Gastronomie prévue pour 2027.

**CHIFFRE
CLÉF**

7 483 332€

DE BUDGET D'INVESTISSEMENT

LA NOUVELLE ÉCOLE ET SON GYMNASÉ

Le chantier de la nouvelle école a démarré et la première pierre a été officiellement posée le 18 mars. Il s'agit d'une étape importante pour les habitants du quartier Bretagne qui bénéficieront bientôt de cet équipement public de proximité. L'établissement, répondant à des critères architecturaux et environnementaux de haute qualité, comprendra six classes d'élémentaires et quatre classes de maternelles et sera accompagné d'un gymnase accessible aux scolaires et aux associations.



PROJET DE RACHAT DU MONASTÈRE SAINT-MICHEL ET DE SON PARC

La Municipalité étudie actuellement le devenir du parc du monastère Saint-Michel. Une concertation est en cours avec les Chevillais pour déterminer ses futurs usages et les aménagements adéquats. L'objectif est ainsi d'acquiescer les jardins du site pour en faire un parc public ouvert à tous et de créer un trait d'union entre les quartiers de la commune. La Municipalité travaille également au rachat d'une partie du Monastère Saint-Michel afin d'y installer un futur hôtel de ville : un projet structurant pour la commune qui permettra de valoriser son patrimoine et de renforcer son centre historique.

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En prévision de l'arrivée du métro et pour répondre aux enjeux écologiques, la Municipalité déploie un plan ambitieux pour favoriser les circulations douces non motorisées. Un chantier est d'ailleurs en cours rue Petit Le Roy pour aménager une piste cyclable bi-directionnelle sécurisée. Ce vaste programme va se poursuivre avec l'étude autour de la création d'une piste cyclable rue Dericbourg, la mise en place d'un plan piéton avec des jalonnements pour indiquer les temps de trajet et l'aménagement d'abris et de stationnements vélos.



SPORT EN EXTÉRIEUR

Un équipement de street workout avec des agrès en accès libre a été inauguré début avril dans le parc Petit Le Roy. Ce projet, piloté par le service Jeunesse, vise à diversifier les offres autour de la pratique sportive auprès d'un large public. Plusieurs installations voient ainsi le jour : l'une est déjà implantée avenue Guymener et une troisième devrait être installée d'ici la fin de l'année sur la coulée verte.